

# LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS EN BRETAGNE

DES STRATÉGIES TERRITORIALES DIFFÉRENTES QUI DEVRONT S'ADAPTER AUX NOUVEAUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Le « gisement » représenté par les déchets bretons de toutes natures est estimé à 12,6 millions de tonnes par an<sup>1</sup>. Leur traitement est assuré par 23 structures intercommunales<sup>2</sup> sur l'ensemble du territoire breton. Il est réalisé dans 38 équipements dédiés au tri, à la valorisation, à l'incinération et à l'enfouissement.

Plus de 700 000 tonnes de déchets sont éliminées par enfouissement dans des centres de stockage. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bretagne, approuvé le 18 décembre 2020 par le conseil régional, s'est fixé comme objectif d'atteindre le « zéro » enfouissement des déchets en 2030, puis de viser le « zéro » déchets à l'horizon 2040.

Les contrôles opérés par la chambre régionale des comptes en 2020 auprès de trois structures publiques en charge du traitement des déchets de plus d'un million d'habitants (soit un tiers des Bretons) illustrent différentes stratégies de gestion des déchets. Dans les prochaines années, ces stratégies et les organisations correspondantes devront s'adapter plus ou moins fortement, afin de répondre aux objectifs fixés par le SRADDET de Bretagne à l'horizon 2030 et 2040.

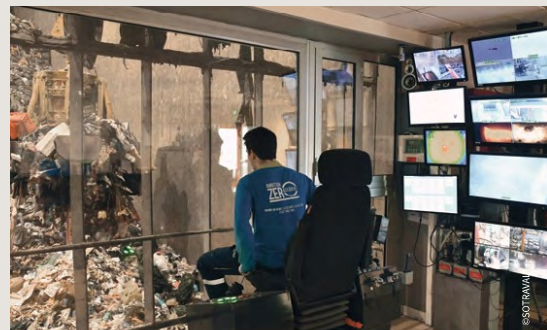
## ENTRE TRI ET INCINÉRATION, UNE VALORISATION DE LA QUASI-TOTALITÉ DES DÉCHETS MÉNAGERS DANS LE NORD DU FINISTÈRE

La chambre a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du groupement d'intérêt économique SOTRAVAL - GIE et de ses deux membres, la société publique locale SOTRAVAL - SPL et la société d'économie mixte locale SOTRAVAL - SEML. Ces trois structures ont été constituées en 2013 afin, notamment, de faciliter la contractualisation avec les neuf établissements de coopération intercommunale actionnaires (pour la SPL), de développer les relations avec les autres structures publiques et privées (pour la SEML) et de mutualiser des ressources communes aux deux sociétés (pour le GIE).

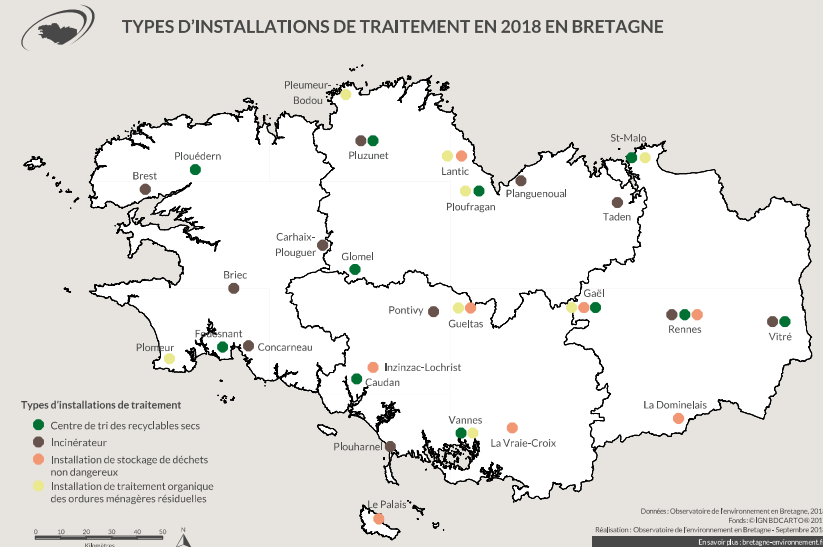
Le groupement intervient sur un large territoire où il déploie toutes les activités liées au traitement annuel de 240 000 tonnes de déchets (soit environ 430 kg par

habitant et par an), au bénéfice des populations de la moitié nord du Finistère, représentant 62 % de la population et 44 % du territoire du département du Finistère.

L'organisation dans le nord du Finistère est le résultat d'une forte coopération menée depuis plus de 30 ans par Brest Métropole. Sur ce territoire, le GIE recourt notamment à deux équipements principaux : un incinérateur (à Brest) et un centre de tri des emballages ménagers (à Plouédern). Si l'autre moitié du département s'appuie également sur un centre de tri, elle fait appel à quatre installations de traitement (trois incinérateurs et une installation de traitement organique des ordures ménagères résiduelles).



Grâce à la proximité de l'incinérateur d'une grande agglomération, l'énergie produite par l'incinération de 118 000 tonnes de déchets par an (soit la moitié du total de 240 000 tonnes) représente 25 000 équivalents logements. Elle est utilisée par le biais d'un réseau de chauffage urbain important et en extension, puisque 10 000 logements supplémentaires doivent être desservis à brève échéance. La chaleur issue de l'incinération des déchets coûte moins cher que le gaz et permet d'éviter le recours à des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.



Cette configuration permet de proposer des tarifs de traitement relativement stables ou en baisse, et systématiquement inférieurs aux médianes relevées au niveau national par l'ADEME pour les coûts par tonne en 2016, hors TVA (représentant la charge restant à financer pour les collectivités concernées)<sup>3</sup>.

Le bon dimensionnement, la modernisation et le taux élevé d'utilisation des outils permettent également de réduire la part des déchets enfouis à un très faible volume (2 800 tonnes, soit seulement 1,2 % du total, contre 28 % en moyenne au niveau national en 2016). Sur les 240 000 tonnes de déchets prises en charge, 27 000 tonnes ont enfin été recyclées par le centre de tri et 75 000 tonnes de déchets verts spécifiquement traitées.

Le dispositif est donc adapté à la trajectoire de hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) programmée jusqu'en 2025, qui devrait renchérir significativement le coût de l'incinération (de 3 à 15 € la tonne). En effet, parallèlement, la TGAP augmentera encore davantage, de 16 à 65 € la tonne, pour l'enfouissement, sans valorisation en aval. En revanche, en matière de gestion des déchets verts, une stratégie globale restait à définir au-delà du traitement classique actuellement réalisé.



1/ Données 2016. Source : SRADDET Bretagne 2020, diagnostic (page 21). Soit moins de 4 % du total national.  
2/ Métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats mixtes.

3/ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, « Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets », 2019.  
4/ En 2015 (dernière donnée nationale disponible), l'ADEME indiquait une moyenne de 568 kg par habitant et par an.